

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« E-Pass culture et sport »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

**Nom et numéro du rapport : J500 - Accompagner la
jeunesse**

Les récentes actualités nationales ont mis en lumière le dérapage financier de l'Etat français et la nécessité d'engager un processus d'économies et de recherche de nouvelles recettes pour réduire la dette de l'Etat qui s'établit à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

A la suite de la réception des rapports budgétaires qui sont soumis au vote, nous constatons que la majorité régionale souhaite s'inscrire dans une démarche de participation de notre collectivité au redressement des finances publiques en ciblant en particulier les dépenses de fonctionnement.

Si nous sommes conscients des réalités économiques du pays et de la nécessité d'adopter un autre système de dépense de l'argent public, les mesures actuellement proposées nous semblent démesurées et prises de façon précipitée, sans concertation avec les acteurs du territoire.

En effet, le budget primitif 2025 prévoit l'abrogation de plus d'une soixantaine de règlements d'intervention, dispositifs ou appels à projet.

Parmi ces suppressions, il est notamment question du dispositif e.pass culture, sport ayant pour objet faciliter l'accès à la culture et au sport aux jeunes en Pays de la Loire, mais également de soutenir l'économie culturelle et sportive locale.

La décision de supprimer ce dispositif sans présentation préalable d'un bilan concernant les champs d'action de ce dispositif, le nombre de structures et d'acteurs accompagnés ou sur les motifs clairs et chiffrés ayant

conduit à la décision de supprimer ce règlement d'intervention nous inquiète quant aux possibles conséquences sur la préservation de l'équité entre les territoires et l'égal accès aux services publics.

Aussi, soucieux de préserver l'accès pour toutes et tous aux services publics, et de maintenir le dialogue avec les partenaires de la Région, nous proposons de revenir sur l'abrogation du dispositif e. pass culture, sport et d'inscrire au budget primitif 2025.

Délibéré : Dans le paragraphe 1. Le « e.pass culture sport » :

Supprimer :

« Je vous propose d'abroger, à compter du 1er septembre 2025, le règlement d'intervention approuvé par délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2022 et d'ainsi mettre fin au dispositif du e.pass culture sport. Je vous propose par ailleurs d'approuver la résiliation des conventions de partenariat 2022-2026 avec les partenaires du dispositif selon les modalités prévues par ces conventions. »

D'ajouter :

Je vous propose d'affecter une autorisation d'engagement complémentaire de 400 000 euros (opération de gestion directe 22D00500) pour les remboursements des partenaires e.pass culture sport et une autorisation d'engagement de 30 000 euros pour la prise en charge des dépenses liées aux nouvelles prestations de fonctionnement du dispositif e.pass culture sport.

Il est proposé de réduire en conséquence l'autorisation d'engagement proposée dans le cadre de l'alinéa 2. Récompenser l'effort des jeunes qui travaillent pendant leurs études : « job étudiant : prime de 200 € », du rapport J500 – Accompagner la jeunesse d'un montant équivalent de 430 000 €.



Sabine Lalande
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble



Mélanie Cosnier
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble